



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-troisième réunion du Groupe régional Afrique-Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/23)

Point 4 de l'ordre du jour : Autres questions de navigation aérienne

4.2. Activités régionales et interrégionales

4.2.1 RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE COORDINATION ATLANTIQUE

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
Cette note de travail présente les résultats de la deuxième réunion du Comité de coordination Atlantique (ACM/2) tenue au siège de l'OACI à Montréal (Canada) du 18 au 20 février 2020, sous les auspices du Directeur de la navigation aérienne de l'OACI.	
La suite à donner par la réunion se trouve au Paragraphe 3	
RÉFÉRENCES :	
<ul style="list-style-type: none">• Doc 9750, <i>Plan mondial de navigation aérienne</i>• Doc 7474, <i>Plan de navigation aérienne — Région Afrique-Océan indien</i>• Rapport de la Réunion restreinte régionale de navigation aérienne Afrique- Océan indien (COM/MET/RAC) (LIM/AFI, Lomé (Togo), 12-27 avril 1988)• Rapport de la septième réunion régionale de navigation aérienne pour l'Afrique et l'Océan indien (RAN) (AFI RAN/7, Abuja (Nigeria) 12-23 mai 1997)• Rapport de la réunion SAT/24 et des précédentes réunions• Rapport de la deuxième Réunion de coordination Atlantique	
<i>Objectifs stratégiques</i>	Objectifs stratégiques connexes de l'OACI : A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien, et E – Protection de l'environnement.

1 INTRODUCTION

2.1. La deuxième Réunion de coordination Atlantique (ACM/2) s'est tenue au siège de l'OACI à Montréal (Canada) du 18 au 20 février 2020. Tous les groupes de planification et de mise en œuvre (PIRG) concernés y étaient représentés par leurs présidents respectifs.

2.2. La réunion était placée sous les auspices du Directeur de la Navigation aérienne, M. Stephen P. Creamer, assisté de l'ANB qui en assurait le secrétariat, de M. Prosper Zo'o Minto'o, Directeur du Bureau régional Afrique occidentale et centrale (WACAF), et de M. Elkan Nahmadov, Directeur régional adjoint du Bureau Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT), ainsi que des experts des bureaux EUR/NAT, WACAF et SAM.

2 ANALYSE

Exposés relatifs aux perspectives régionales

2.1. Les différentes perspectives régionales ont été présentées par M. H. Holm, Président du Groupe de planification coordonnée Atlantique Nord, M. Magueye Marame Ndao, Président du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG) et M. S. Rosa, Président du Groupe régional CAR/SAM de planification et de mise en œuvre (GREPECAS).

2.2. La réunion a rappelé l'importance de la coordination et de l'harmonisation entre l'Atlantique Nord (NAT) et l'Atlantique Sud (SAT), et souligné la nécessité de la coordination entre les régions voisines, ainsi que de la consolidation de la Vision SAT et de l'harmonisation accrue entre la région NAT et le groupe SAT.

Mise à jour sur les faits nouveaux survenus dans la région NAT et le groupe SAT

2.3. La réunion a suivi les exposés de NavCanada, d'Isavia, de NAT IMG, du Brésil, de l'ASECNA, de Cabo Verde, de l'ARMA, du SATMA, qui ont fait le point sur les faits nouveaux survenus sur les plans opérationnel et technologique dans la région NAT et le groupe SAT, et contribuant au renforcement de la sécurité de l'aviation et de la capacité et de l'efficacité de la navigation aérienne au-dessus de l'Atlantique. Les exposés abordaient diverses questions, notamment les essais de séparation avec surveillance évoluée [gérée] par l'équipage de conduite (ASEPS), l'ADS, le PBCS, l'AMHS, le CPDLC, l'AIDC et la surveillance de la sécurité de l'espace aérien. Les résumés de ces exposés figurent dans le rapport de la réunion ACM/2/

2.4. Après les délibérations, la réunion s'est félicitée des plans, projets et essais présentés par les parties prenantes et a souligné l'urgente nécessité d'assurer :

- a) l'harmonisation et coordination interrégionale afin d'améliorer les opérations en régions éloignées/océaniques dans tout l'espace aérien au-dessus de l'Atlantique;
- b) la réduction de la complexité afin de mettre en place les capacités nécessaires ;
- c) l'augmentation des avantages pour toutes les parties prenantes (compagnies aériennes-ANSP) tout en renforçant la sécurité ;
- d) l'adoption des changements et la mise en place d'une structure pour l'amélioration de la mise en œuvre avec la participation des États, des ANSP et d'autres parties prenantes de l'aviation.

Suivi de la réunion SAT/24 (Harmonisation des plans de mesures d'exception)

2.5. La réunion a été informée des activités du groupe SAT depuis la tenue de la réunion ACM/1, ainsi que des activités et des résultats de la récente réunion SAT/24 (juin 2019). En conséquence, les membres du groupe SAT ont été invités à achever leurs activités.

Élaboration de la Vision et du concept d'opérations (CONOPS) du groupe SAT

2.6. La réunion a entamé un processus en vue de l'harmonisation de la Vision et du CONOPS du groupe SAT avec la Vision NAT2030. Des mises à jour sur la Vision et le CONOPS du groupe SAT seront présentées à la réunion SAT/25.

Structure organisationnelle du groupe SAT

2.7. La réunion s'est penchée sur l'élaboration d'un plan de mise en œuvre d'une structure organisationnelle de la région SAT qui comprendrait les mécanismes de pilotage de la mise en œuvre et de supervision de la sécurité. Il a été recommandé d'appliquer une approche en trois niveaux, comprenant un organe de haut niveau, ainsi que le niveau de coordination, le niveau technique et le

niveau de gestion de la sécurité. En conséquence, l'ASECNA et la France ont été invités à élaborer et à soumettre au Secrétariat des propositions concernant notamment la structure organisationnelle, le concept d'opérations (CONOPS), le document de la Vision, ainsi que les mandats connexes qui seront communiqués à toutes les parties prenantes du groupe SAT pour examen, en vue d'un examen plus approfondi et approbation par la réunion SAT 25. L'**Appendice A** à la présente note de travail contient le projet de Manuel du SAT élaboré par l'ASECNA et la France, qui a été communiqué aux parties prenantes du groupe SAT pour examen et observations.

2.8. Des options pour l'organisation des activités du groupe SAT seront examinées en temps opportun, lorsque sa structure sera finalisée.

Corridor EUR/SAM : Renforcement de la coordination du contrôle de la circulation aérienne (ATC)

2.1. S'agissant de l'amélioration de la coordination du contrôle de la circulation aérienne (ATC) dans le corridor EUR/SAM, la réunion a examiné les aspects relatifs à la coordination de l'ATC et confirmé que les connexions AIDC ne fonctionnent pas entre les centres de contrôle régional (ACC) situés le long du corridor EUR/SAM, que le CPDLC n'est pas utilisé dans ce corridor et que pratiquement toute la coordination est assurée par la voix pour par téléphone (ATS/DS).

2.2. En conséquence, la réunion a reconnu les avantages qui découleraient de la mise en œuvre complète de l'AIDC, y compris une communication harmonisée entre les systèmes ATM pour tous les ACC concernés, la réduction de la charge de travail des ATCO en ce qui concerne les tâches de communication standard, le renforcement des capacités des ATCO et un accent sur des tâches plus pertinentes des ATCO (sécurité accrue), la réduction du nombre de plans de vol manquants grâce à la transmission automatique de messages CPL, et la réduction des tâches manuelles consistant à insérer manuellement les plans de vol manquants dans les systèmes ATM.

Résumé des Conclusions de la réunion ACM/2

2.3. Un récapitulatif des principales Conclusions de la réunion ACM/2 et du plan d'action de suivi sont joints en **Appendice B** à la présente note de travail.

ACM-Prochaine ACM

2.4. La troisième Réunion de coordination Atlantique se tiendra au siège de l'OACI à Montréal (Canada) du 8 au 12 février 2021.

3 SUITE \À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note du résumé des résultats de la deuxième Réunion de coordination Atlantique (ACM/2) ;
- b) prier instamment les États et les parties prenantes du groupe SAT de mettre en œuvre les activités nécessaires à l'harmonisation et à l'amélioration des services de la circulation aérienne dans l'ensemble de l'espace aérien au-dessus de l'Atlantique ;
- c) inviter les membres du groupe SAT à examiner la structure organisationnelle proposée pour le groupe (**Appendice A**) et à formuler leurs observations ;
- d) fournir des orientations supplémentaires sur la collaboration entre les différentes régions de l'OACI afin de faciliter l'amélioration des services de la circulation aérienne dans tout l'espace aérien au-dessus l'Atlantique.

APPENDICE A

PROJET DE MANUEL DU GROUPE SAT

(Fourni séparément)

APPENDICE B

PRINCIPALES CONCLUSIONS/DÉCISIONS DE LA RÉUNION ACM/2- PLAN D'ACTION DE SUIVI

Conclusion/ Décision n°	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Activités	Date du rapport/ d'achèvement	État d'avancement/Observations
1	3	4	5	7	8
ACM2-01 :	Il est rappelé aux États du groupe SAT qu'ils ont l'obligation de soumettre leurs rapports occurrence, y compris les rapports sur les larges écarts de hauteur, et de communiquer chaque mois les données à leurs organismes régionaux de suivi respectifs.	États, Bureaux régionaux de l'OACI	Les bureaux régionaux de l'OACI envoient une lettre aux 12 États au plus tard le 30 avril 2020.	Réunion SAT/25	La lettre aux États a été envoyée
ACM2-02 :	Les États du groupe SAT sont priés instamment à mettre en œuvre les procédures SLOP et à les publier dans leurs publications nationales d'information aéronautique (AIP), en priorité.	États, Bureaux régionaux de l'OACI	Au plus tard le 30 avril 2020, les bureaux régionaux envoient une lettre aux États qui n'ont pas encore mis en œuvre les procédures SLOP. Les États doivent publier leurs procédures SLOP conformément aux dates des régularisations et contrôles de la diffusion des renseignements aéronautiques (AIRAC);	30 avril 2020 Réunion SAT/25	Des mesures ont été prises par les bureaux régionaux avec l'appui de la FAA, ce qui a permis de mettre en œuvre les procédures SLOP dans les FIR océaniques Johannesburg et PIARCO.

			Publication des éléments indicatifs d'appui (<u>OPS Bulletin on SLOP</u>)		
ACM2-03 :	Les États et les ANSP, surtout dans le corridor EUR/SAM, doivent se conformer aux Conclusions SAT/24-07, SAT/24-21, SAT/24-22, SAT/24-23, et s'efforcer à mettre en œuvre l'AIDC afin de créer et d'appliquer un système de l'ATM harmonisé entre les ANSP concernés, réduire ainsi la charge de travail des ATCO, et renforcer la sécurité et résoudre la question des plans de vol manquants.	États	Renforcement des activités en cours relatives à l'AIDC et élaboration d'un plan détaillé d'activités de mise en œuvre (basé sur la communication des résultats de la réunion ACM/2) ;	Réunion SAT/25	L'AIDC a été mis en œuvre dans les FIR Abidjan, Accra, Dakar et Johannesburg. La FIR SAL océanique a annoncé qu'elle met actuellement en œuvre des projets de mise à jour des systèmes ATM, avec notamment l'AIDC prévue en 2021. La FIR Luanda a annoncé qu'elle envisage mettre en œuvre l'AIDC en 2021.
ACM/2-04¹ :	Élaboration de la Vision et du CONOPS du groupe SAT	ASECNA France	L'ASECNA et la France élaborent des propositions pour le CONOPS et Vision du groupe SAT	Réunion SAT/25	
ACM2-05 :	Élaboration d'un plan de mise en œuvre de la structure organisationnelle du groupe SAT qui comprendrait les mécanismes de pilotage de la mise en œuvre et de supervision de la sécurité	États Secrétariat	L'ASECNA et la France doivent soumettre des propositions pour la nouvelle structure	Mai 2020	Les propositions finalisées sont communiquées aux parties prenantes SAT

¹ Les Conclusions ACM2-04, 05 et 06 renvoient aux résultats de la réunion ACM/2 qui ne figurent pas dans le rapport final en tant que Conclusions formelles.

			<p>organisationnelle du Groupe SAT et le mandat connexe.</p> <p>Adoption des propositions par toutes les parties prenantes du groupe SAT</p> <p>Le siège de l'OACI doit doter le groupe SAT d'une structure organisationnelle et d'un organigramme optimal.</p>	<p>Réunion SAT/25</p> <p>Dès que le CONOPS et le Manuel de la région SAT sont achevés par les membres du Groupe.</p>	
ACM/2-06	<p>Analyse des écarts dans la mise en œuvre des améliorations opérationnelles essentielles, notamment la mise en œuvre de la PBCS, de l'AFTM, de l'AIDC/OLDI, la surveillance de la sécurité pour une meilleure harmonisation entre le groupe SAT et la région EUR.</p>	<p>Membres du groupe SAT</p> <p>Bureaux régionaux de l'OACI</p>	<p>PBCS : Création de l'équipe du projet</p> <p>AIDC : Analyse des carences de formation</p> <p>ATFM : Élaboration d'une méthodologie de réponse aux besoins en contrôle des capacités de formation.</p> <p>Gestion de la sécurité : sensibiliser les États à la culture de la sécurité</p>	<p>Réunion SAT/25</p> <p>Décembre 2020</p>	